



PÔLE RESSOURCES ET MOYENS
31 DIRECTION FINANCES
315- CG

AR : 2024/2029

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,
- VU l'arrêté n° 1325 du 21 juillet 2023 révisant les tarifs du conservatoire de Mulhouse.

arrête,

ARTICLE 1 : Les tarifs du conservatoire sont modifiés selon la grille en annexe.

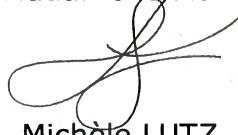
ARTICLE 2 : Les conditions de gratuité à la billetterie ci-dessous sont ajoutées et accordées sur présentation d'un justificatif :

- Aux jeunes de moins de 16 ans ;
- aux élèves du Conservatoire de Mulhouse jusqu'à 26 ans inclus ;
- aux élèves du conservatoire de Mulhouse bénéficiant du statut étudiant du conservatoire.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et le responsable du Service de Gestion comptable de Mulhouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 24 septembre 2024

Madame le Maire



Michèle LUTZ



213 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,

I - Billetterie des évènements au Conservatoire

Evènement	Saison 23/24		Saison 24/25	
	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif normal	Tarif réduit
Tarif Evènement pour : Spectacles professionnels	8.00€	5.00€	10.00€	5.00€
Tarif Evènement pour : Evènement exceptionnels	10.00€	6.00€		
Tarif Scolaire pour : Tout événement entrant dans le cadre d'une sortie organisée par les établissements scolaires et centres sociaux-culturels hors Mulhouse	3.00€		5.00€	

II - Tarifs auditorium, facturation des espaces

Droits concernant la mise à disposition des espaces	Associations mulhousiennes	Autres bénéficiaires
	2024/2025	2024/2025
Personnel sécurité/régie son ou lumière		
Taux horaire toutes charges comprises :		
Dimanche et jour férié	68,00	76,00
En semaine (du lundi au samedi)	34,00	38,00